

Personnes présentes :

M.BEYRIE (Présidente du PETR du Pays des Nestes), Y.RUMEAU (maire d'Aventignan), M.LOUDET (adjoint La Barthe de Neste), J-M.IZOART (maire de Vignec), J-B.DUBARRY (maire de Aulon), C.MAUPAS (maire de Lortet), J-C.BARRERE (adjoint Saint-Laurent de Neste), C.AMIEL (CCPL), L.FOURCADE (EDF), P.WEISS (CACG), G.BASTOS (DDT65), J-L.CAZAUX (Président Fédération de Pêche 65), L.MUR (AAPPMA la Gaule Auroise), F.SALLE-CRADIT (Union des Nestes – AAPPMA) P.MAS (Aquanestes), C.PASQUIER (SMEAG-N2000), B.MAZERY (PLVG), H.SAZATORNIL (PLVG), (MASSON (Agence de l'Eau Adour Garonne), C. LABAT (CD65), C.TUJAGUE (Syndicat Baïses et affluents), D. ASTIER et M. SOUPERBAT (PETR du Pays des Nestes).

Excusée : L. ISNARD (Conseil Régional Occitanie), V. MABRUT (Agence de l'Eau Adour Garonne), P. CARRERE (maire d'Arreau), R. DARRAN (Adjoint Saint-Lary), S. DUCHENE (Syndicat Mixte Garonne Amont), A-M. DUPRAT (Syndicat de la Save)

*Ce compte-rendu a pour objectif de retranscrire les informations ou échanges qui ont eu lieu lors de la réunion annuelle du Comité de suivi du PPG pour les années 2020-2021. Le support de présentation est joint à ce compte-rendu.*

## INTRODUCTION

---

Mme BEYRIE introduit le Comité de suivi Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) 2020-2021 des cours d'eau du bassin versant de la Neste et propose de terminer à 10h30, sans limiter pour autant les échanges.

Elle rappelle l'ordre du jour de la réunion qui est :

1. Rétrospective des actions du PPG 2020
2. Programme d'actions PPG 2021

### 1. RETROSPECTIVES DES ACTIONS DU PPG 2020

---

L'année 2020 a été marquée par le dépôt du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et d'Autorisation environnementale (AE) qui a été déclaré complet en juin après plus d'un an d'élaboration. Il s'en est suivi une Enquête Publique (EP) d'une durée de 1 mois d'août à septembre avec 5 points de consultation répartis sur le territoire du bassin versant des Nestes. Cette EP a reçu un avis favorable du Commissaire Enquêteur et le dossier a été autorisé par Arrêté Préfectoral (AP) le 22 octobre 2020. A la réception de l'AP les travaux du PPG 2020 ont immédiatement été lancés.

Le PPG est un programme établi sur 5 années. Il permet de mettre en place des actions groupées d'entretien ou de restauration des cours d'eau en fonction des enjeux et usages du territoire.

Ce PPG est composé de 15 fiches actions parmi lesquelles figurent **8 fiches actions** opérationnelles qui ont pour but d'améliorer l'état de la ripisylve et le fonctionnement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant de la Neste.

Les 15 Fiches Actions (FA) sont les suivantes :

- FA1 : intégrer en amont des réflexions d'aménagement, anticiper l'impact des projets ...
- FA2 : lien avec le DPF afin d'assurer le maintien du bon écoulement de la Neste (exemple : retrait embâcle) et rendre compatible les projets d'aménagement avec la composante « Domianialité » de la Neste

- FA 3 : Suivi et mise à jour des connaissances et données des cours d'eau sur la base de l'étude globale d'Artelia.
- FA 4 : Suivi morphologique : appréhender les évolutions morphologiques des cours d'eau : divagation, exhaussement, incision du lit.
- FA 5 : Application du profil en long objectif : si un profil minimal est atteint cela peut motiver une étude sur les causes de l'incision, à l'inverse si le profil maximal est atteint cela peut déclencher une action de curage et de réinjection des matériaux. L'application de cette FA n'a pas été validée par les services de l'état car elle suscite de nombreuses remarques techniques et réglementaires. Aucune opération de ce type n'est programmée sur ce PPG.
- FA6 : Gestion des atterrissements : Dans la majorité des cas, l'extraction d'un atterrissement n'est pas nécessaire. Elle est à réserver si :
  - il impacte le transit sédimentaire et les conditions d'écoulement au sein du lit mineur et de ses annexes hydrauliques.
  - il est présent au droit d'enjeux importants et peut aggraver le risque inondation.
- FA7 : Reconnexion d'annexe hydraulique : aucune action de programmée à ce jour.
- FA8 : Mise en application de l'espace de mobilité : un recensement des parcelles concernées par l'espace de mobilité a été effectué lors de l'Etude Globale. Une plaquette de communication a été réalisée à ce sujet. Les secteurs de mobilité recensés sont les suivants :
  - Secteur 1 : Neste du Louron en amont d'Avajan.
  - Secteur 2 : Neste d'Aure en amont de Cadéac.
  - Neste aval à partir de La Barthe de Neste.Cette FA permet une possibilité d'acquisition foncière avec la SAFER, via des baux à clauses environnementales. Pour autant elle nécessite d'abord une concertation des élus pour définir un espace de mobilité.
- FA 9 : Gestion de la ripisylve : chaque année le PPG réalise l'entretien d'environ 40 km de berge /an de manière sélective.
- FA 10 : Gestion des espèces invasives : pas d'opération programmée dans ce PPG cependant, plusieurs méthodologies peuvent être mises en œuvre, nous démarrerons par le biais de chantiers « test » qu'il conviendra de préciser en amont avec la DDT et le Conservatoire Botanique (CBNMP).
- FA 11 : Gestion de la protection des berges : une opération programmée, associée à l'espace de mobilité
- FA 12 : Embâcle : gestion sélective et graduée au regard des enjeux type ouvrage, zone urbanisée et milieu naturel.
- FA 13 : Gestion de la forêt alluviale : pédagogie et accompagnement des élus et des propriétaires riverains
- FA 14 : Amélioration du transit sédimentaire : concertation et mise en réseau pour améliorer les opérations de transparences ainsi que la continuité sédimentaire. Une Commission Locale d'Information (CLI) a pour but annuellement d'informer et d'échanger au sujet des transparences des ouvrages.
- FA 15 : Assistance technique et juridique aux exploitants ou propriétaires d'ouvrages faisant obstacle à l'écoulement.

#### Quelques rappels :

L'ensemble des cours d'eau principaux de la présente DIG et leurs affluents font l'objet d'une surveillance. Toutes les remontées d'informations récoltées sur le terrain sont les bienvenues.

Les opérations ne pouvant être toutes programmées à l'avance, d'autres opérations peuvent être nécessaires chaque fois que l'évolution d'une portion de cours d'eau ou d'un site riverain concerne des enjeux importants (activités économiques, ouvrages, patrimoine culturel etc.), et sont justifiées d'intérêt général par le maître d'ouvrage.

Le PETR du Pays des Nestes se rapprochera des services de la DDT si des opérations non programmées s'avèrent nécessaires afin de valider toutes modifications du programme initial.

La première année de mise en œuvre du PPG s'est donc déroulée sur l'automne-hiver 2020-2021. Ces opérations ont consisté en un abattage sélectif des arbres instables, en mauvais état sanitaire, ainsi qu'une gestion sélective des arbres afin de rajeunir certaines ripisylves vieillissantes et favoriser la régénération naturelle.

Le montant des travaux réalisés dans le cadre de la programmation 2020, sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Pays des Nestes, s'élève à **158 424€ TTC**.

Les opérations programmées en 2020 de réhabilitation de la végétation ont été subventionnées par l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 62 958 €, mais aussi par le Conseil Régional Occitanie à hauteur de 27 483 € et le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées à hauteur de 10 350 €.

Ci-dessous la liste des travaux du PPG 2020 et leur durée :

- *Opération 1-1-1 : Réhabilitation du ruisseau de la Baquère (4 jours)* sur les communes de Cantaous, Tuzaguet, Saint-Laurent-de-Neste et Saint-Paul. Travaux réalisés par l'entreprise ROUY GUILLAUME.  
Montant de l'opération : 3 250 € HT.
  
- *Opération 1-1-2 : Réhabilitation du ruisseau de la Torte (15 jours)* sur les communes de La Barthe de Neste, Escala, Cantaous, Tuzaguet, Anères, Saint-Laurent-de-Neste. Travaux réalisés par l'entreprise ROUY GUILLAUME. 50 à 70 T de bois ont été stockées et mises à disposition des propriétaires.  
Montant de l'opération : 26 500 € HT.
  
- *Opération 1-1-3 : traitement d'atterrissement sur la Torte (2 jours)* sur la commune de Saint-Laurent-de-Neste de part et d'autre de 2 ouvrages de franchissement du ruisseau afin d'améliorer la capacité d'écoulement des ouvrages et d'abaisser la lame d'eau au droit de l'ouvrage lors des crues. Notamment sur le tablier de l'ouvrage amont sont fixés des réseaux d'adduction d'eau potable et le réseau électrique du village. Les précautions nécessaires ont été prises : filtre à matière en suspension, mise en défens des herbacées lors de la dévégétalisation des atterrissements afin de diminuer l'impact sur les larves d'Agrion de mercure qui peuvent s'y cacher. Travaux réalisés par la SARL ATTM avec une pelle araignée.  
Montant de l'opération : 2 500 € HT.
  
- *Opération 1-3-4 : Réhabilitation de la Neste d'Aure amont (45 jours)* sur les communes de Saint-Lary-Soulan, Vignec, Vielle-Aure. Travaux réalisés par la SARL ATTM : 200 à 300 T de bois ont été valorisées en cellulose – papeterie et environ 80 T de bois dur ont été mises à disposition des propriétaires.  
Montant de l'opération : 89 750 € HT.
  
- *Opération 1-5-5 : Réhabilitation de la Neste du Louron amont* sur la commune de Loudenvielle (non commencé – à réaliser à partir de septembre 2021)

Montant de l'opération : 7 250 € HT.

- *Opération 1-5-5 : Réhabilitation du Rioumajou sur les communes de Saint-Lary-Soulan, Tramezaïgues. Travaux réalisés par la SARL ATTM sur 3 zones d'interventions différentes. Cette opération est reconductible chaque année selon l'état des lieux annuel. Montant de l'opération : 2 770 € HT.*

Chaque année et pour chaque opération programmée une note technique est envoyée à la DDT 65 précisant la mise en œuvre temporelle et technique (modes opératoires prenant en compte les préconisations fournies par les partenaires tels que le CBNMP, le Conservatoire d'Espace naturel (CEN) et Nature En Occitanie (NEO).

## 2. PROGRAMME D'ACTION PPG 2021

---

### Présentation du phasage d'une année PPG :

- De janvier à mars : état des lieux des opérations, préparation des chantiers et des notes techniques.
- D'avril à août : Comité technique (COTECH), Comité de suivi, prise de contact avec les élus concernés, les propriétaires riverains et les acteurs locaux. Elaboration et publication du marché public de travaux suivi d'une Commission d'Appel d'Offre (CAO). Organisation d'animations, sensibilisation à des problématiques liées à la gestion des cours d'eau (exemple : plantes envahissantes).
- De septembre à mars : démarrage et suivi des travaux PPG
- Tout au long de l'année : état des lieux complémentaire et suivi des zones et cours d'eau sensibles.

Cette deuxième année de mise en œuvre du PPG va permettre 7 opérations de restauration et d'entretien de la ripisylve, elles consisteront en un abattage sélectif des arbres instables, en mauvais état sanitaire, ainsi qu'une gestion sélective des arbres afin de rajeunir certaines ripisylves vieillissantes et favoriser la régénération naturelle, la biodiversité et la qualité du milieu.

Le montant prévisionnel des travaux à réaliser chaque année, sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Pays des Nestes, s'élève à **150 000€ TTC**.

### Ci-dessous la liste des travaux inscrits au PPG 2021.

Vous trouverez dans **le support de présentation**, des cartes représentant les zones de travaux avec les différents enjeux du territoire et les estimatifs/volumes de travaux associés :

- **Opération 2-1-6 : Réhabilitation du ruisseau de Nistos** sur les communes de Lombrès, Aventignan, Mazères de Neste, à réaliser entre septembre 2021 et mars 2022 pour un linéaire de 3 605 mètres linéaires (ml).  
Nature des travaux : Abattage sélectif d'arbres, retrait d'embâcles sur 2 secteurs :
  - Secteur 1 : Du seuil de la pisciculture jusqu'au pont cadre de la route départementale RD26 à Aventignan.
  - Secteur 2 : Du pont voute de la RD26 d'Aventignan à la confluenceContexte / enjeux : Seuil et canal d'aménée de la pisciculture, pont départemental de la RD73, seuil et passerelle, enrochements de protection, pont de la RD26 à Aventignan et pont dalle de la route communale
- **Opération 2-1-7 : Renaturation de berge sur le ruisseau de Nistos** sur la commune de Nistos, à réaliser entre septembre et octobre 2021 pour un linéaire de 55 ml.

Nature des travaux : Abattage des arbres dépérissants, déblais de la berge, évacuation des déchets, talutage + plantation. L'action consiste à redonner une capacité d'écoulement plus conséquente au cours d'eau par la renaturation du linéaire remblayé.

Contexte / enjeux : En rive droite : protection de la voirie dégradée et en rive gauche : berge remblayée, déchets inertes ...

Vigilance : zone noir Desman, potentiel dérangement d'individus gâtés.

- **Opération 2-1-8** : *Réhabilitation de berge sur le ruisseau de Merdan* sur les communes de Bize, Nestier, Montégut, Aventignan à réaliser entre septembre 2021 et mars 2022 pour un linéaire de 10 150 ml.

Nature des travaux : Abattage sélectif d'arbres, retrait d'embâcles sur 2 secteurs :

- Secteur 1 : De la forêt communale de Bize au pont voute de la RD 75
- Secteur 2 : Du pont dalle de la RD26 à la confluence avec la Neste

- **Opération 2-3-9** : *Réhabilitation de la Neste d'Aure* sur les communes de Vielle Aure, Bourisp, Guchen, Bazus Aure à réaliser entre septembre 2021 et mars 2022 pour un linéaire de 3 895 ml.

Nature des travaux : Abattage sélectif d'arbres et retrait d'embâcles sur 2 secteurs :

- Secteur 1 : du pont de la RD19 de Vielle-Aure au camping du Rioumajou.
- Secteur 2 : Du camping du Rioumajou au pont de la RD929 de Bazus-Aure.

Contexte / enjeux : Du bâti en zone inondable, 2 ponts, 1 passerelle, 2 seuils, 11 enrochements de berge. Domaine Public Fluvial (DPF), NATURA 2000, Aire d'adhésion du PNP

Présence d'arbres de haut-jet monospécifiques (peupliers hybrides ou blancs) dans les systèmes d'endiguement.

Pour rappel la Neste est en site Natura 2000 de Vignec à Mazères de Neste ce qui engendre l'application de mesures ERC « Eviter, Réduire, Compenser » pour limiter les incidences sur le milieu naturel, la faune et la flore. Exemples de mesures ERC :

- Respect des périodes d'intervention préconisées pour limiter l'incidence sur la faune
- Prendre toutes les dispositions anti-pollution nécessaires.
- Maintien et utilisation des accès existants (aucun nouvel accès ne sera créé).

- **Opération 2-4-10** : *Réhabilitation du ruisseau Saint-Jacques* sur les communes de Vignec, Saint Lary Soulan, Cadeilhan Trachere à réaliser entre septembre et octobre 2021 pour un linéaire de 6 000 ml.

Nature des travaux : Abattage sélectif d'arbres + hachage des embâcles sur 3 secteurs d'intervention :

- Zone 1 : : De l'aval d'Espiaube jusqu'au village de Soulan
- Zone 2 : Du seuil EDF à la plage de dépôt en amont de Vignec
- Zone 3 : Traversée chenalisée du village de Vignec

Contexte / enjeux : Ruisseau torrentiel entrecoupé de systèmes de gorges, présence de quelques zones de divagation fonctionnelles, la ripisylve est vieillissante et instable.

Présence de 4 passages à gué, granges en zone inondable, 1 ouvrage de protection du village de Vignec. Aire d'adhésion du PNP.

- **Opération 2-4-11** : *Réhabilitation de la Neste de Couplan* sur la commune d'Aragnoet à réaliser entre septembre et octobre 2021 pour un linéaire de 8 292 ml.

Nature des travaux : Abattage sélectif d'arbres + retrait d'embâcles sur 2 secteurs d'intervention :

- Zone 1 : de part et d'autre de la confluence du ravin de l'Oule avec la Neste de Couplan
- Zone 2 : de l'amont du pont voute au pont voute de Fabian

Contexte / enjeux : Ruisseau torrentiel entrecoupé de systèmes de gorges, sapinière de Couplan. Ripisylve vieillissante et instable, avec un peuplement mixte feuillus, résineux.

7 ponts voute, 2 ponts dalle, la route des lacs (D929), habitation en zone inondable. Aire optimale d'adhésion du PNP.

Deux opérations hors-programme (HP) ont été rajoutées à cette programmation 2021 au regard de l'intérêt général et des états des lieux :

- **Opération HP** : *Réhabilitation du ruisseau du Lavedan amont* sur les communes d'Aulon à réaliser entre septembre et novembre 2021 pour un linéaire de 2 590 ml.

Nature des travaux : Abattage sélectif d'arbres, retrait d'embâcles sur 3 secteurs :

- Secteur 1 : du barrage de Lurgues au pont cadre de la route communale
- Secteur 2 : du pont de la route communale au pont cadre de la RD30
- Secteur 3 : amont de la station d'épuration (STEP)

Constat/enjeux : Glissements de terrain et lentilles d'érosion, en limite de forêt communale, réfection du pont dalle suite à la crue de 2013, 2 maisons en zone rouge du PPRI, suivi d'un autre pont dalle, STEP.

- **Opération HP** : *Réhabilitation du ruisseau Saint-Germais* sur les communes de Vignec, Saint Lary Soulan à réaliser entre septembre et octobre 2021 pour un linéaire de 2 500 ml.

- Nature des travaux : Abattage sélectif d'arbres, hachage d'embâcles sur 3 parties distinctes :

- Zone 1 : Zone des Chalets du Pla d'Adet – aux granges de Lias
- Zone 2 : Granges de Lias – Plage de dépôt en amont de Vignec
- Zone 3 : Traversée chenalisée du village de Vignec

Constat/Enjeux : Ripisylve vieillissante, instable, forêt communale de Vignec, ruisseau torrentiel, systèmes de gorges, lentilles d'érosion. 4 Passages à gué, granges, double buse D800, plage de dépôt, traversée de Vignec.

### 3. ECHANGES

---

Mme BEYRIE remercie les techniciens pour cette présentation et propose de terminer avec un temps d'échanges.

L.FOURCADE (EDF) : rappelle le bon déroulé des travaux 2020 de réhabilitation de la Neste d'Aure amont à proximité de l'usine hydroélectrique de Saint-Lary et précise que l'entreprise missionnée doit finir de reposer une barrière démontée lors des travaux. Il évoque aussi la présence de déchets en bord de Neste (plastiques, pneus, bouteille de gaz...) et demande s'il y a un suivi de ces déchets.

M.SOUPERBAT : le remercie puis confirme la présence de déchets variés en appuyant sur la présence notamment de plusieurs plaques en ferraille dans le lit mineur qui peuvent présenter un risque pour les pratiquants d'activités nautiques. Lors des états des lieux, les déchets sont inventoriés et leur évacuation peut être demandée dans le cadre des marchés de travaux du PPG.



**Mme BEYRIE** : demande à ce que ces déchets soient retirés, peut être par ATTM.

**L.FOURCADE (EDF)** : rappelle qu'il y a eu une évolution des consignes de crues, et précise que pour cette année il n'y pas de besoin de transparences de leurs ouvrages suite aux crues d'octobre. Il précise que cette année il y aura une vidange du barrage du Rioumajou pour nettoyer la vanne de fond.

**M. BEYRIE** : demande s'il y aura des difficultés à réaliser les travaux sur le ruisseau de Nistos avec d'éventuels peupliers noirs protégés ?

**M. SOUPERBAT** : précise qu'il n'y a pas de zonage Natura 2000 sur ce ruisseau et qu'aucune station d'étude de conservation de la ressource génétique du peuplier noir n'est présente ici. Il rajoute que les coupes préventives se concentrent globalement sur du peuplier blanc ou hybride.

**L. MUR (AAPPMA de la Gaule Auroise)** : évoque la dégradation du canal d'amenée de la centrale hydroélectrique de Bazus et précise que le propriétaire se tient à la disposition du PETR du Pays des Nestes pour trouver une solution à cette érosion en sous-œuvre. Elle souligne également le bon déroulé des travaux réalisés par ATTM sur la Neste d'Aure et la bonne prise en compte du milieu naturel dans ces opérations de gestion de la ripisylve menées par le PETR du Pays des Nestes.

**J-B. DUBARRY (maire de Aulon)** : souligne le travail effectué et demande s'il y a une méthode de suivi des cours d'eau torrentiels sur le territoire, en lien avec l'avis formulé lors de l'enquête publique du PPG Nestes.

**M. SOUPERBAT** : précise que les ruisseaux torrentiels comme la Neste de Couplan, le ruisseau de Lavedan, le ruisseau Saint-Jacques sont suivis annuellement en sortie d'hiver et à l'automne avec l'assistance de la Cellule d'Assistance Technique Eau et Rivière (CATER) du département des Hautes-Pyrénées.

**L.FOURCADE (EDF)** : évoque les 3 prises d'eau EDF, notamment celle du ruisseau de Lias qui s'est aujourd'hui tarie et fonctionne uniquement sur le débit réservé. A l'inverse un excès d'eau est constaté sur les prises d'eau d'Espiaube et du Saint-Germais. Il s'interroge sur la ou les causes de cette nouvelle répartition des eaux qui crée des problèmes de maintien des sols. EDF va mener prochainement une étude géotechnique pour sécuriser les terrains autour et protéger en aval la prise d'eau du Saint-Germais car la rive droite s'éboule. De fait, les matériaux pénètrent dans la prise d'eau et menacent le bon fonctionnement de celle-ci et celui des turbines de l'usine. Il invitera à cette occasion le technicien rivière sur le terrain pour faire un point d'information.

**M.SOUPERBAT** : l'en remercie et confirmera sa présence lorsque qu'une date sera fixée. Le PETR se propose d'organiser par la suite une réunion afin de restituer ces problématiques et permettre un temps d'échange entre les différents acteurs concernés par cette modification du réseau pluvial.

**J-M. IZOART** : précise que cette problématique de glissement de terrain est connue, une étude avait déjà été menée à ce sujet, il y a un intérêt à partager les analyses de ces études passées et à venir. Actuellement un travail important est mené sur les PPRI, ce travail sectorisé pose question concernant la thématique du réseau pluvial et d'un éventuel agrandissement de celui-ci.

**M. BEYRIE** : rappelle qu'un bureau d'études (BE SAGE) avait été sollicité sur l'étude des sols de la partie amont du bassin versant. Cette étude est susceptible d'apporter des connaissances supplémentaires.

**C.LABAT (CD65)** : précise aussi que le BRGM a réalisé des cartes géologiques qui mettent en évidence la déstabilisation des sols, à vérifier si c'est le cas sur ce secteur de la prise d'eau du Saint-Germais.

**P. WEISS (CACG)** : interroge sur le devenir des matériaux lors des opérations de traitement des atterrissements.

**M.SOUPERBAT** : explique que les matériaux ne sont pas exportés, ni réinjectés pour des raisons réglementaires. Cependant la méthodologie validée par les services de l'Etat consiste à dévégétaliser, puis déstructurer les matériaux pour enfin les régaler dans le lit mouillé du cours d'eau de manière homogène, c'est-à-dire sans modifier le profil en long ou en travers du cours d'eau.

**M. BEYRIE** : rappelle que les élus de la commission GEMAPI se réunissent régulièrement. Lors de l'année 2020 le budget a été légèrement dépassé et précise que des opérations d'urgence ont également été menées sur plusieurs cours d'eau du territoire dès lors qu'elles se sont avérées nécessaires pour la sécurité des biens et des personnes.

**B. MAZERY (PLVG-technicien rivière)** : demande si les préconisations pour la bonne prise en compte du Desman ont été validées par les services de l'Etat. En effet il réalise fréquemment des travaux de renaturation de la berge et précise qu'il a rencontré des difficultés à ce sujet notamment en phase de chantier pour récupérer d'éventuels individus en phase travaux.

**M.SOUPERBAT** : explique qu'elles ont été énoncées de manière générale dans le dossier d'autorisation du PPG mais qu'il reste cependant à les revalider localement avec la DDT65 pour la mise en œuvre de l'opération de renaturation de la berge du ruisseau de Nistos. Il lui propose de le recontacter à ce sujet prochainement.

**P. WEISS (CACG)** : salue les travaux réalisés et rappelle la tenue d'une Commission NESTE le 05 mai 2021 au sujet de la ressource en eau.

**J-C. BARRERE** (adjoint mairie de Saint-Laurent de Neste) : précise que le débit de la Neste varie parfois en deçà du seuil des 4 m<sup>3</sup>/s et pose des difficultés pour le maintien de la biodiversité à l'aval de la prise d'eau du canal de la Neste. Il confirme sa présence pour la réunion du 05 mai 2021.

**J-L. CAZAUX** (Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées) : remercie le Pays des Nestes pour les travaux réalisés au travers du PPG et la bonne prise en compte du transport solide. Il souligne également la qualité des échanges et de la présentation.

**M. BEYRIE** : souligne le travail réalisé par les techniciens du pôle Eau du PETR du Pays des Nestes et les remercie ainsi que l'ensemble des participants pour la qualité de ces échanges. Elle rappelle que la prochaine étape du PPG est la prise de contact avec les élus et les propriétaires riverains concernés par les travaux 2021.

Elle lève la séance à 10h35.